



TRAVAIL

5¢

Volume XXII — No 11 Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada Montréal — Novembre 1946

Collaboration nécessaire entre patrons et ouvriers

M. Gérard Picard, président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada; M. l'abbé Charles-Omer Garant, aumônier des associations patronales; l'hon. sénateur Cyrille Vaillancourt et le R. Père Bélanger, O. P., ont adressé la parole dimanche dernier, à la journée d'étude syndicale, organisée par le Conseil général des Syndicats catholiques de Québec. M. l'abbé Georges Côté, aumônier général de la C. T. C. C. et M. André Roy, secrétaire général ont aussi participé aux diverses réunions.

Une messe spéciale a d'abord eu lieu à 9 h., à l'église de Jacques-Cartier. Le sermon fut prononcé par le R. Père Bélanger, O. P. Après la cérémonie religieuse, il y eut réunion au secrétariat des Syndicats, où l'hon. sénateur Vaillancourt traita des Caisses Populaires, comme moyen d'épargne pour l'ouvrier.

M. Lauréat Morency présidait la séance de clôture. Il invita M. Gérard Picard à tirer les conclusions de la journée.

Quatre équipes furent formées au cours de l'après-midi pour faire une étude comparée des caractères distinctifs des diverses unions ouvrières de la province. La première se plaça au point de vue religieux, la deuxième fit une revue des méthodes, la troisième s'occupa de l'aspect économique et social et la quatrième envisagea le problème de l'orientation. Les équipes travaillaient sur un plan préparé par M. André Roy.

M. GERARD PICARD

L'organisation ouvrière, a dit le président général de la C. T. C. C. devrait être une, mais des divergences d'opinion rendent cette unité d'action irréalisable dans la plupart des pays du monde. Notre syndicalisme, ajouta-t-il, n'est pas un mouvement "anti": il envisage le problème ouvrier dans son ensemble et son programme tient compte des problèmes généraux de tous les salariés. Nous travaillons par tous les moyens possibles à faire respecter les droits de chacun par l'élément de religion que nous attachons à notre mouvement. Mais il serait faux de croire que cette religion nous oblige à des courbettes et que la justice et la charité ne s'accroissent pas de l'énergie d'action."

M. L'ABBE GARANT

L'aumônier des associations patronales parla de la nécessité de la collaboration entre les employeurs et les employés pour aboutir à l'établissement d'un ordre social meilleur où règneront

la paix et l'harmonie. Pour arriver plus sûrement à ce résultat, il souhaite l'établissement d'une C. P. C. C. (confédération des patrons catholiques du Canada) qui répondait dans le monde patronal canadien à l'organisation de la C. T. C. C. (Confédération des Travailleurs catholiques du Canada).

"En tenant compte de cette réalisation possible, dit-il, nous sommes peut-être le seul pays au monde où l'ordre social chrétien soit réalisable à l'heure actuelle. Si nous pouvons espérer que toutes nos organisations professionnelles, quelles qu'elles soient, puissent être organisées sur les mêmes bases que vos syndicats ouvriers, nous avons tous le devoir sacré de tenter cet essai, de faire cette preuve.

A tous les syndicats affiliés

Conformément à l'article 18 de la Constitution de la C. T. C. C., qui se lit comme suit: "De même, chaque organisation affiliée à la C. T. C. C. doit remettre à l'un de ses délégués la somme d'un dollar et cinquante cents (\$1.50) en paiement à l'avance du procès-verbal du Congrès, et ce au moment de l'inscription des délégués" nous demandons à tous les trésoriers de syndicats de faire parvenir leur chèque au trésorier-général de la C. T. C. C. le plus tôt possible.

Le relevé des reçus du trésorier démontre que plusieurs organisations n'auraient pas acheté le procès-verbal pour leurs archives, car le procès-verbal payé par le délégué au Congrès lui appartient personnellement.

Comme c'est un article de la constitution, nous demandons donc à tous les trésoriers d'y voir le plus tôt possible.

Le trésorier-général de la C. T. C. C. nous prie également de vous annoncer qu'il a présentement une certaine quantité de boutons-insignes. Ceux qui n'en auraient pas déjà feraient bien de faire parvenir leur commande au trésorier de la C. T. C. C., M. Roméo Ethier, 1231 est, rue Demontigny, Montréal. Les boutons-insignes se vendent \$20.00 le cent \$0.25 l'unité.

"Si donc vous avez quelque influence sur vos patrons, essayez de nous les amener, afin que nous puissions les grouper dans cette C. P. C. C. qui vous accordera, sans que vous ayez la peine de le demander, ce que vous voulez obtenir. Vous avez ce devoir pour toutes les autres provinces qui vous regardent, pour toute l'Amérique, pour le monde entier. Si nous nous arrêtons en chemin, nos adversaires diraient: les Canadiens français ont manqué leur coup, la religion aussi. Le monde entier nous regarde et nous jugera. Mais nous pouvons lui donner la preuve de la sûreté de nos principes et nous la lui donnerons, si nous nous donnons la main."

M. André Roy nommé Rédacteur en Chef

M. André Roy, élu récemment secrétaire général de la C. T. C. C., vient d'accepter de devenir le Rédacteur en Chef de "Le Travail". Cette décision a été prise lors de la dernière réunion de l'Exécutif, tenue à Québec samedi dernier. Monsieur André Roy remplacera donc M. Alfred Charpentier qui à venir jusqu'à ces derniers temps s'occupait de la rédaction de "Le Travail". Nul doute que M. Roy pourra s'acquitter de cette nouvelle tâche avec beaucoup de succès. Nous demandons donc aux directeurs de syndicats de bien vouloir faire parvenir les nouvelles de leur syndicat au bureau de M. Roy, à 19, rue Caron, Québec.

A la même réunion, il fut aussi décidé que MM. Gérard Picard, André Roy et Roméo Ethier, respectivement, président général, secrétaire général et trésorier général soient membres de la nouvelle Commission d'administration. M. Pierre Forest demeure secrétaire de la Commission d'administration. C'est donc dire que les chèques, les listes d'abonnés, les annonces, en un mot, tout ce qui ne regarde pas la rédaction, devront continuer d'arriver au bureau de "Le Travail", 1231 est, rue Demontigny, Montréal.

La liberté d'organisation existe-t-elle

Le droit à l'organisation professionnelle existe pour les patrons comme pour les ouvriers; il est consacré par les lois naturelles et juridiques, les écrits de papes.

Dans le domaine des faits il en est tout autre cependant. Cette liberté existe pour l'employeur; elle est totale; ni la loi ni les hommes lui mettent obstacle. Les unions ouvrières la facilitent, l'encouragent, la provoquent dans bien des cas.

Mais la liberté de s'organiser pour l'ouvrier n'est pas toujours aussi facile. Elle est étouffée, traquée, étranglée par la majorité des employeurs et dans bien des cas la Loi des Relations ouvrières recouvre d'un manteau légal cette ignorance.

Voilà ce qui explique pourquoi, en notre province, 20% seulement des ouvriers sont organisés et bénéficient d'une certaine tolérance pendant que 80% de leurs confrères tremblent sous la coupe de leurs employeurs.

La dictature n'a pas été inventée par Hitler et tous les tyrans ne sont pas morts avec lui.

C'est un fait indéniable que si tôt que les ouvriers font mine de s'organiser l'employeur 1° — fait une crise de nerfs; 2° — s'informe de ceux qui font partie de l'Union; 3° — exerce une surveillance tracassière sur eux; 4° — leur fait la cour, accorde certaines faveurs; 5° — si l'Union persiste, fait des menaces, provoque les ouvriers organisés, exerce le favoritisme sur les non-membres; 6° — s'informe des chefs, puis congédie pour des prétextes.

Pour ne citer que quelques cas entre mille, voilà ce qui s'est passé à la Compagnie Shaw Mfg, Yamaska Garments de St-Hyacinthe, Empire Shirt de Louise.

ville, Empire Shirt de Grand'Mère. Coïncidence frappante, les présidents respectifs de ces quatre unions se trouvèrent congédiés presque en même temps.

Et la liberté de s'organiser!... L'ouvrier n'a-t-il pas alors mille raisons de se soulever?

La Loi des Relations ouvrières n'empêche-t-elle pas de telles pratiques? Pas tout à fait! Lorsqu'un employeur se rend coupable de pratiques interdites, l'union ouvrière se doit 1° — de demander des conciliateurs; 2° — si l'employeur ne réussit pas à les convaincre que son affaire est honnête, ceux-ci font rapport à la Commission des Relations ouvrières; 3° — la Commission des Relations ouvrières peut recommander au Procureur Général d'intenter des poursuites, ce qui a été fait dans un seul cas à date; 4° — Ou encore autoriser l'union à prendre des poursuites; ce que les unions ne font jamais en raison des amendes bénignes et de la lenteur des procédures; 5° — ou encore recommander au ministre d'instituer un tribunal d'arbitrage: ce qu'il ne fait que d'une manière très restreinte; 6° — si le tribunal d'arbitrage est accordé dans les cas de congédiement, la décision arbitrale majoritaire ne fait que recommander à l'employeur de reprendre les employés congédiés.

Si l'employeur ne se soumet pas à cette recommandation, l'union peut, quatorze jours après la recommandation du tribunal, faire la grève. La durée de toutes ces procédures peut aller jusqu'à un an. N'est-ce pas ce qui expliquerait le pourquoi des grèves illégales?

Une grève légale a peu de chance de succès. Elle donne trop de moyens et trop de temps à l'employeur pour se préparer à y faire face. Que dire maintenant de la somme de courage,

(A suivre en page 8)

M. Osias Fillion délégué à Bruxelles

M. Osias Fillion, 2ème vice-président de la C. T. C. C. et Président Général de la Fédération Nationale des Métiers de la Construction, vient d'être délégué à une Conférence du Bureau International du Travail (section de la Construction). M. Fillion quittera donc Montréal le 9 novembre prochain pour se rendre à Bruxelles où se tiendra cette Conférence. Le 2ième vice-président de la C. T. C. C., qui a beaucoup d'expérience dans les organisations ouvrières, en est à sa troisième traversée. Il a en effet été délégué en Europe en 1928 et en 1931. Nul doute

que M. Fillion pourra participer activement aux différentes séances et en rapportera de précieux renseignements et informations, ainsi que des nouvelles méthodes d'organisation qui pourront, nous en sommes assurés, aider beaucoup à l'organisation ouvrière du Canada dans le domaine de la Construction.

La Conférence se tiendra du 25 novembre et M. Fillion en profitera à son retour, pour aller visiter les chefs des Syndicats Chrétiens de France et de Hollande, de sorte qu'il reviendra au pays vers la fin de décembre.

LE TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

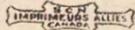
Rédaction — Administration

1231 est, rue Demontigny, Montréal — Tél. FRontenac 3396

Secrétaire de la Rédaction: Pierre Forest.

Abonnement: Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par "Le Messager Saint-Michel", 4 rue Académie à Sherbrooke.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa.

Editorial

Une objection qu'il faut retourner

Qui d'entre nous n'a entendu un jour cette réflexion: « Le coût de la vie peut bien ne pas cesser de s'accroître, les ouvriers réclament toujours de nouvelles augmentations de salaires » ?

C'est là l'opinion courante. Comme, à première vue, elle paraît plausible, les capitalistes n'ont pas manqué de l'entretenir dans le public par tous les moyens de propagande dont ils disposent.

En fait, il peut fort bien arriver que la moindre hausse de salaires soit suivie d'une augmentation des prix, mais cela tient plutôt à la volonté des industriels d'assurer la stabilité de leurs profits qu'à la hausse des prix elle-même.

Les salaires, en effet, n'entrent que pour une minime part dans la composition du prix de revient. D'après les statistiques publiées par le gouvernement américain sur le sujet, les salaires comptent pour environ 25 p.c. du prix de revient. Ainsi, une augmentation de salaires de 10 p.c. équivaut à une augmentation de 2½ p.c. environ dans le prix de revient.

L'inflation actuelle n'est pas attribuable aux augmentations de salaires, mais au jeu des profiteurs qui cherchent à se faire des prébendes reluisantes à même les quelques améliorations chèrement gagnées par les travailleurs.

Quand on vous dira: « Les prix peuvent bien monter; les ouvriers ne cessent de demander des augmentations de salaires », hâtez-vous de leur rappeler cette petite vérité.

André ROY

Pour qui sont faites nos lois?

Tous les citoyens d'un pays, à moins d'exception bien nettement prévue dans le texte du code, sont soumis aux lois. Voilà un principe général? Et quand il s'agit, en particulier, d'une loi comme la Loi des Relations Ouvrières de la province de Québec, il n'y a pas que les salariés, les petits travailleurs, les humbles manoeuvres qui doivent s'y soumettre et l'observer rigoureusement. Les employeurs, gros et petits, les compagnies et les particuliers ne sont-ils pas tenus eux aussi, de l'observer? La Loi des Relations Ouvrières de Québec ne prévoit qu'une exception dans la catégorie des employeurs: les chemins de fer sous la juridiction du Parlement du Canada. Cette loi a été faite pour orienter les saines relations entre employeurs et leurs salariés et les deux parties en cause y sont assujetties invariablement.

Certains employeurs s'en étaient moqué jusqu'ici. Récemment poursuivant la Compagnie Yamaska Garment, de St-Hyacinthe, le Gouvernement de Québec a posé un geste énergique cinthe, pour avoir ouvertement violé la Loi des Relations Ouvrières. Les administrateurs de la Yamaska Garment croyaient-ils que cette Loi n'était pas faite pour eux? S'étaient-ils donc figurés que leur industrie entraînait dans la catégorie des exceptions? Cinq plaintes ont été logées contre la Yamaska Garment et cette compagnie a été condamnée.

Si les lois ne sont pas observées par ceux qui sont concernés chez nous, à quoi servirait aux législateurs de se donner des maux de tête pour les bâtir? Si les lois ne sont pas observées, l'ordre ne peut plus régner dans la société et où irions-nous donc?

N'est-il pas essentiel que tous ceux pour qui les lois sont faites, le petit comme le gros, le salarié comme l'employeur, l'homme de la rue comme le financier ou l'industriel influent, observent nos lois. Et il est heureux que les représentants de l'autorité publique dans cette province sachent sévir au besoin contre les violateurs... qui soient-ils... de nos lois.

Le 25e anniversaire de fondation des syndicats catholiques

Texte de M. l'abbé Georges Côté. — Causerie prononcée le 31 août dernier sur le réseau de Radio-Canada.

Il nous fait plaisir de publier en trois parties cette causerie de notre aumônier général. Ce texte est de nature à intéresser vivement nos nombreux lecteurs et à les renseigner davantage sur la nature du syndicalisme catholique.

BASE CATHOLIQUE

Il est catholique pour trois raisons:

Premièrement, nos syndicats se laissent guider, dans leurs activités par la religion et professent ouvertement que toutes les actions humaines, celles des groupes comme celles des individus, relèvent de la conscience: que la justice et la charité sont les deux règles supérieures et obligatoires entre patrons et ouvriers. Nos syndicats proclament que la question sociale et plus particulièrement la question syndicale soulève des problèmes moraux dont la religion catholique seule a la clef. Notre mouvement se laisse guider par la religion, parce que tel est l'enseignement constant de la Hiérarchie catholique, spécialement des Pontifes romains depuis plus de 50 ans.

Deuxièmement, notre mouvement est catholique parce que la religion catholique, seule, peut fournir une base d'entente commune entre le capital et le travail. En effet pour que l'accord règne entre eux, il est nécessaire que les deux y mettent de la bonne volonté et que les employeurs et employés consentent à se parler par l'intermédiaire de leurs organisations respectives. Mais ces conditions préalables, comme le dit le préambule de la Constitution et Règlements de notre confédération, (nous citons) "ne suffisent pas pour que la paix se fasse définitivement et facilement entre employeurs et travailleurs". Admettons, en effet, que les uns et les autres aient leurs propres organisations; que celles-ci renoncent à se combattre; qu'elles se reconnaissent mutuellement tous les droits afférant aux organisations professionnelles; que même elles établissent des commissions mixtes de conciliation et d'arbitrage: tout cela est sans doute quelque chose mais l'accord ne sortira pas des délibérations ainsi amorcées si employeurs et employés ont chacun leurs prétentions opposées et n'admettent pas les mêmes doctrines. Ce qu'il faut trouver c'est une base d'entente commune. Le point d'où il faut partir, c'est que employeurs et travailleurs soient unanimes quant à la conception de leurs droits et de leurs devoirs réciproques.

Cette unité de principes directeurs et de doctrines fondamentales, voilà donc la première et indispensable condition de l'accord entre patrons et ouvriers.

Mais qui fera cette unité? Cette fonction appartient en propre à l'Eglise catholique qui a reçu de Dieu même la mission d'enseigner toutes les nations, et qui, en matière de travail, comme dans tous les domaines est l'autorité doctrinale et indiscutable". (fin de la citation)

Troisièmement, notre mouvement est catholique parce que, dans l'énoncé fait par "Rerum Novarum" des buts médiat et immédiat d'un syndicat professionnel, les réclamations de la foi des travailleurs catholiques y trouvent leur garantie et les légitimes aspirations sociales leur justification.

Le concept de la personne humaine, en dehors de la doctrine de l'Eglise en est un vide de sens. La foi catholique, en effet, nous enseigne que le composé humain, âme et corps, forment un être doué de vie, est une personne humaine; que cette personne humaine, à cause, uniquement,

de la fin suprême de l'âme, qui est la possession de Dieu dans l'autre vie, s'appartient, qu'elle a charge de vie, qu'elle doit transmettre cette vie: qu'elle-même doit se développer, se parfaire. Or, toute philosophie qui veut ignorer cette fin suprême de la personne humaine — qui est la conquête et la possession de Dieu coupe immédiatement l'appartenance de cette même personne humaine au Christ et à l'Eglise et fait ainsi du composé humain — âme et corps — un être vivant dont la valeur se su-

(A suivre en page 5)

A nos lecteurs et annonceurs

Des circonstances incontrôlables nous obligent à publier la présente édition à 8 pages seulement.

Nous prions nos nombreux lecteurs et annonceurs de bien vouloir nous excuser.

Edition spéciale remise au mois de décembre

Les membres des syndicats affiliés à la Fédération Nationale du Vêtement seront sans doute surpris de constater que la présente édition ne parle pas des réalisations de leur Fédération. Des circonstances incontrôlables nous ont forcés à remettre cette édition spéciale au mois de décembre.

Durant les mois qui suivront, nous éditerons des numéros spéciaux dans le but de faire connaître à nos lecteurs les différentes industries qui existent dans notre province ainsi que les réalisations de nos Fédérations au sein de ces différentes industries.

Ca donnera l'occasion à un ouvrier d'une industrie particulière de se renseigner sur ce qui se fait dans les autres industries. La prochaine réunion du Bureau Confédéral décidera pour quelques mois à l'avance quelles seront les Fédérations qui prépareront ces éditions spéciales en collaboration avec la direction de "LE TRAVAIL".

La campagne se continue

Durant les quelques mois qui ont précédé le Congrès du 25ième anniversaire de la C. T. C. C., nous avons lancé plusieurs appels à tous les syndicats en faveur des abonnements en bloc à: "LE TRAVAIL". Un grand nombre de syndicats ont répondu à cet appel en prenant de ces abonnements. Depuis ce temps une dizaine de nouveaux syndicats ont été affiliés à la C. T. C. C. et n'ont pas encore abonné leurs membres. En plus une cinquantaine d'autres syndicats comptent aucun abonnement à "LE TRAVAIL", organe officiel du mouvement. Une cinquantaine d'autres syndicats ont seulement

quelques-uns de leurs membres qui reçoivent "LE TRAVAIL".

Nous faisons donc encore une fois un appel aux directeurs de ces syndicats, aux directeurs de Fédérations et de Conseils Centraux, afin que la campagne se continue.

Nous mellerons prochainement, à chacun des secrétaires de syndicat, une circulaire suggérant certains moyens à prendre pour pouvoir augmenter plus facilement et plus rapidement la circulation de: "LE TRAVAIL".

Que chacun se répète donc: "La campagne se continue".



NOUVELLES DE MONTRÉAL

Charpentiers-Menusiers

Lors d'une récente assemblée du syndicat des Charpentiers-Menusiers eurent lieu les élections annuelles des officiers. M. Osiar Fillion fut réélu président et M. Joseph Coulombe, vice-président. M. Hervé Bessette demeure secrétaire-archiviste. M. Paul Groulx a été élu secrétaire-correspondant. M. J. O. Mallette, sentinelle, P. Ethier, secrétaire-trésorier, J. A. Lussier, secrétaire-financier et P. Laliberté, statisticien. M. A. Gosselin est l'agent d'affaires du syndicat.

Journaliers

Le syndicat des Journaliers n'a que quelques mois d'existence; il est très prospère et les membres augmentent continuellement. L'Exécutif de ce syndicat est composé comme suit: MM. Paul Lortie, président, Hermas St. Amand, vice-président, Philippe Marleau, secrétaire-archiviste, Paul Groulx, secrétaire-trésorier, financier, correspondant et agent d'affaires, A. Chaumont, sentinelle, A. Lagrange, sentinelle.

Gantiers

Les membres du syndicat des Gantiers ont été informés à leur dernière assemblée, de la proposition de l'Association des Manufacturiers en vue du renouvellement du contrat pour 1947. Il s'agirait d'un certain pourcentage accordé à tous les employés de l'industrie. Une demande pour rectification de certains taux pour certaines catégories d'employés sera soumise à l'Association des manufacturiers. Un comité a été formé pour voir à l'organisation d'une soirée récréative qui doit bientôt avoir lieu.

Syndicat de la Chaussure.

Le président du Conseil Général des Syndicats de la Chaussure, M. Jules Hamel, a annoncé qu'on est actuellement à dresser les plans pour une intense propagande en faveur du syndicat et cette campagne se prolongera aussi longtemps qu'elle sera nécessaire. "Le syndicat est bien établi, soulignait M. Hamel, mais

il y a encore beaucoup de travail à faire."

Au cours du mois de novembre, les délégués des Locaux Conjointes seront informés des détails relatifs à cette grande campagne qu'entreprendra le Syndicat. De son côté, M. Paul Dugas, l'agent d'affaires du Syndicat, n'a pas manqué de souligner aux membres que la force des travailleurs ne se réalisera que par l'Union de tous les travailleurs en chaussure dans le Syndicat, seul en mesure de prendre le véritable intérêt des ouvriers de cette importante industrie.

M. Horace Laverdure.

L'agent d'affaires du Syndicat des Briqueteurs et Maçons, M. Horace Laverdure, qui est aussi vice-président du Centre d'Apprentissage pour les Métiers de la Construction de Montréal, a récemment quitté la métropole pour un voyage qui lui permettra de visiter les plus importantes Ecoles d'Apprentissage des Etats-Unis. Il s'est rendu à Cleveland, dans l'Ohio, à New-York et à Brooklyn.

La Caisse Populaire des Syndicats.

Le 17 octobre avait lieu l'assemblée annuelle des sociétaires de la Caisse Populaire des Syndicats pour entendre la lecture du Rapport et de l'état financier. M. Alfred Charpentier présida les élections des nouveaux officiers. A la Commission d'Administration furent élus MM. A. Gougeon, J. Dumaine et René Gravel. Ce dernier a été choisi comme président.

A la Commission de Crédit furent élus MM. A. Gibeault, P. Laliberté et Albert Charpentier. A la Commission de surveillance: MM. A. Audet, Armand Léonard et Mme. A. Gosselin. M. René Gravel, le nouveau président de la Commission d'Administration, sera le délégué officiel de la Caisse à l'assemblée annuelle de l'Union des Caisses Populaires qui aura lieu à la salle du Plateau le dimanche 27 octobre et M. Alphonse Gougeon, secrétaire-gérant de la Caisse, sera le délégué substitut.

Comment profiter de la saison froide

Dans quelques semaines nous aurons de la neige et ce sera la saison froide. Il y a des gens qui voient venir cette saison avec beaucoup d'enthousiasme parce qu'ils pourront pratiquer leurs sports favoris; d'autres n'aiment pas beaucoup cette saison parce que ça leur coûtera cher de combustible ou pour d'autres raisons. Cependant, il y a moyen de tirer profit d'une saison, quelle qu'elle soit. A ceux qui veulent profiter de la saison froide tout en augmentant leur bagage de connaissances, nous leur conseillons de suivre régulièrement les cercles d'études là où le syn-

dicat en organise, ou encore de s'inscrire à un cours par correspondance. D'autres préfèrent suivre des cours du soir dans leur localité. Dans plusieurs localités il se donne des cours théoriques et pratiques sur plusieurs métiers, il s'agit d'en profiter. Ces cours aident à chaque année un grand nombre d'ouvriers à devenir plus compétents.

Pour ceux qui suivent des cercles d'études ou des cours du soir, ça leur demande du courage. Cependant, ce sont des veilles qu'ils ne regretteront pas parce qu'en plus d'étudier et d'approfondir un sujet ou encore

un métier, ils auront l'occasion de se faire des amis, d'échanger des idées, de devenir plus sociables, plus solidaires les uns les autres. Les amis que l'on se fait en prenant des cours du soir sont généralement des amis précieux pour l'avenir.

La vraie noblesse du coeur est tout entière dans la bonté. Il faut apprendre à aimer, apprendre à être bon, et cela dès sa jeunesse.

Les enfants n'ont ni passé ni avenir et, ce qui ne nous arrive guère, ils jouissent du présent.

LA BRUYERE.

Qui touchera le coeur d'un homme si l'âme d'un enfant ne le touche pas?



Voici une photo prise quelque part dans une école de la province. Il s'agit d'ouvriers qui suivent un cours en mécanique. Dans quelques années, grâce à leurs efforts ils seront probablement des chefs de département qui feront honneur aux nôtres.

SERVICE AUX TRAVAILLEURS ET À L'INDUSTRIE



Depuis le début de ce siècle, le ministre du Travail a fourni un SERVICE DE CONCILIATION à l'Industrie - c'est-à-dire, aux employeurs et employés - afin de favoriser et d'encourager l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions générales du ministre comprennent aussi un vaste champ d'activités se rapportant directement au bien-être des travailleurs - LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, poursuivie avec le concours des gouvernements provinciaux, y compris la formation en réadaptation et l'apprentissage... la vente des RENTES VIAGERES SUR L'ETAT... la compilation et la publication de la STATISTIQUE OUVRIERE et les projets de DOCUMENTATION OUVRIERE... la publication mensuelle de LA GAZETTE DU TRAVAIL... la préparation annuelle d'un RAPPORT SUR LA LEGISLATION OUVRIERE et la liaison avec l'Organisation Internationale du Travail.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs.

LA LOI D'ASSURANCE-CHOMAGE, comportant LE FONDS D'ASSURANCE-CHOMAGE et la fonctionnement du SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, est appliquée par la Commission d'Assurance-chômage.

LES REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le Conseil national des Relations ouvrières en temps de guerre et les conseils provinciaux.

L'ORDONNANCE REGISSANT LES SALAIRES EN TEMPS DE GUERRE est appliquée par le Conseil national du Travail en temps de guerre, assisté par les conseils régionaux.

Par l'entremise de la COMMISSION DE COLLABORATION EN MATIERE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE, on encourage la formation et le fonctionnement des Comités ouvriers-patronaux de la production.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail

A. MacNAMARA,
Sous-ministre du Travail

I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE

Masonite — Ten-Test — Beaver Board.

Coin Papineau et DeMontigny Tél. Ch. 1300 Montréal.

100%

de notre personnel
appartient au
Syndicat Catholique et
National des Employés
de Magasin
(sd) Inc.

Dupuis Frères

Raymond Dupuis, président — A. J. Dugal, v. p. et gér. gén.

865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL

Le grave problème de l'amiantose



La C.T.C.C. appuie la fédération de l'Industrie Minière

Qui d'entre vous n'a jamais passé à proximité d'un moulin où l'on traite l'amiantose ou n'a demeuré quelques jours durant dans l'une ou l'autre de ces petites villes minières?

Il voit s'échapper des moulins d'opaques nuages de poussière qui se répandent sur la région avoisinante, salissent tout et y rendent la vie désagréable. Cette constatation suffit pour comprendre ce qui se produit à l'intérieur des moulins où des centaines d'ouvriers doivent demeurer à longueur de journée.

Si ces poussières n'étaient qu'incommodantes, se serait un moindre mal. Il n'en est pas ainsi: elles s'infiltrent dans l'organisme, principalement dans les voies respiratoires et les poumons, où elles sont à l'origine d'une maladie industrielle connue sous le nom d'amiantose. Cette maladie, la science médicale n'a pu encore la diagnostiquer d'une façon définitive. Ce que l'on sait bien, par exemple, c'est que l'infiltration des poussières d'amiantose prédispose à certains troubles graves, en particulier aux lésions cardiaques et à la tuberculose pulmonaire.

Voilà le problème. Comment le résoudre? C'est ce dont s'occupe activement, depuis quelques mois, la fédération de l'industrie minière, avec le concours de la C. T. C. C. En octobre, une délégation, composée de représentants de ces deux organismes, a rencontré le ministre de la Santé dans le gouvernement provincial, l'honorable Paquette, et les hauts fonctionnaires de la Commission des Accidents du Travail. MM. Jean Marchand, Daniel Lessard et Rodolphe Hamel se sont faits les intermédiaires des délégués.

Pour régler cette question, voici ce qu'on a proposé:

- 1.—Obliger les compagnies d'amiantose à éliminer la poussière.
- 2.—Modifier la Loi des Accidents du Travail pour que cette maladie puisse être "couverte", de façon efficace, par cette loi.

3.—Donner aux malades des compensations suffisantes pour qu'ils puissent se faire soigner à temps et se réhabiliter complètement.

D'après les expériences faites jusqu'ici, il semble possible d'éliminer, dans une très large mesure, ces poussières qui, non seulement affectent les ouvriers de cette industrie, mais aussi la population qui vit dans le voisinage des moulins où l'on traite le minéral. C'est par dizaines de tonnes que ces poussières se répandent chaque jour dans ces villes et dans ces moulins. Au moyen de systèmes d'aspirateurs, on peut l'éliminer en grande partie. Quelques compagnies ont procédé à l'établissement de ces aspirateurs. Elles sont loin, cependant, de l'avoir fait de façon absolument efficace.

C'est pourquoi la C. T. C. C. et la fédération minière demandent au gouvernement provincial d'obliger les compagnies à installer dans leurs moulins des systèmes d'aspiration adéquats et suffisants. L'installation de pareils systèmes permettrait de réduire au minimum les risques de contracter l'amiantose et ses maladies concurrentes, et cela tant chez les ouvriers que chez la population en général. On épargnerait ainsi, non seulement vies et santés humaines, mais encore des sommes considérables. Quand la chose est possible, il est préférable de prévenir que de guérir.

Cependant, à l'heure actuelle, les ouvriers sont devant le fait accompli: d'une part, l'amiantose existe; d'autre part, on semble impuissant à la diagnostiquer comme telle. On admet cependant que les poussières d'amiantose peuvent être la cause de tuberculose pulmonaire et de lésions cardiaques. En fait, la tuberculose cause beaucoup plus de ravages dans les villes de mineurs d'amiantose que dans la plupart des autres cités. Afin d'éclaircir cette question, la C. T. C. C. et la fédération de l'industrie minière ont suggéré au ministre de la Santé d'instituer une commission médicale d'enquête

chargée de faire les recherches nécessaires pour établir le diagnostic de cette maladie.

Un deuxième fait est acquis: la Loi des Accidents du Travail reconnaît l'amiantose comme maladie industrielle. Mais la plupart du temps, lorsqu'on a un cas d'amiantose, on décou-

(A suivre en page 5)



PIERRE n'a pas de fièvre! Il essaie seulement d'expliquer à un nouveau camarade d'usine comment 35 cents de chaque dollar qu'il touche proviennent du commerce extérieur du Canada.

"Ces pièces de machines que tu façones entrent dans toute machinerie, dans les pompes de réfrigérateurs aussi bien que dans les machines marines", répond Pierre, "et les pays qui les achètent doivent à leur tour nous vendre d'autres produits, autrement ils viendraient à manquer de dollars pour payer notre travail."

"Voyons! tirons ça au clair", réplique le nouvel ami de Pierre.

"Tu prétends que de chaque dollar que je touche, 35 cents proviennent d'autres articles, de cocos ou de bananes, par exemple?"

"Oui... et du café et des patates, du sucre, du coton... des épices et du thé."

"Quelle drôle de manière de gagner sa vie! Comment! 35 cents par dollar, mais c'est plus qu'il me faut pour payer mon loyer... Qu'est-ce qu'il arriverait si ces étrangers cessaient d'acheter nos pièces de machine?"

"Ceci ne doit jamais arriver," répond Pierre, songeur.

"Et c'est pour cette raison que je tiens tant à l'excellence des pièces que nous fabriquons. Nos produits doivent être tellement supérieurs que les acheteurs étrangers les préfèrent toujours à cause de leur excellence et de leur haute qualité. C'est ainsi que nous établirons solidement notre commerce extérieur."

"Pourtant, nous pourrions aussi bien vendre toutes ces pièces ici-même! Pourquoi alors s'occuper des vendeurs de cocos?"

"Voilà où il nous faut en venir! Nous devons trouver des débouchés pour nos marchandises canadiennes... autrement, inutile d'espérer que nos usines resteront en production lorsque tous nos gens auront acheté ce qu'il leur faut."

Et maintenant, à votre tour, ami lecteur! Au moins 35 cents de chaque dollar que vous touchez proviennent aussi du commerce extérieur du Canada. Si vous tenez à assurer votre avenir, ne vous impatientez pas trop lorsque vous constatez que certaines marchandises que vous désirez sont vendues à d'autres marchés étrangers.

N'oubliez pas non plus que tout ce que vous produisez ajoute ou nuit au bon renom des produits canadiens sur les marchés étrangers... Alors, allez-y de tout coeur.

ACME
TRADE MARK

- GANTS
- TRICOTS
- CHEMISES
- VÊTEMENTS DE TRAVAIL
- COSTUMES POUR LE SPORT
- ETC..... ETC.....

ACME GLOVE WORKS LIMITED

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite



35 CENTS DE CHAQUE \$100
QUE VOUS TOUCHEZ... PROVIENNENT DU COMMERCE
EXTÉRIEUR DU CANADA

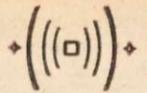
* Quiconque achète ou vend à l'étranger, crée de l'emploi au Canada! Et c'est la raison d'être de l'Office du Commerce extérieur du Ministère du Commerce. Le Ministère a nommé des Commissaires dans 29 pays du monde et il a au siège de l'administration un personnel d'experts en exportation et en importation, qui recueille les renseignements les plus récents sur les marchés étrangers et donne des conseils pratiques à tout le monde, à toutes les maisons de commerce qui s'intéressent à l'achat ou à la vente en pays étrangers.

Ministère du Commerce

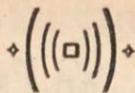
OTTAWA, CANADA

L'hon. James A. MacKinnon, Ministre

M. W. Mackenzie, Sous-ministre



TO OUR ENGLISH FRIENDS



New concepts of working conditions

(From « Bulletin des Relations Industrielles de Laval »)

Here are a few problems in which the heads of our governments, industries and labour movements are actually concerned. Their solution will undoubtedly benefit both industry and labour, as well as the nation as a whole.

1° Medical examination prior to employment: — This highly important question will be studied by the International Labour Office in the course of its conference at Montreal in September and October. Needless to say that physical fitness for a given task, specially at the outset of a career, is of prime importance not only to the individual but also to his employer. The degree of adaptation of an employee directly influences his efficiency, his productivity, and even the duration of his employment at a given task.

2° Vocational guidance: — In some measure, physical adaptation has an effect upon vocational guidance: therefore, it is only when medical examination prior to employment becomes an accomplished fact that the system will be improved. However, notwithstanding the foregoing remark, determining mental fitness for a given task is extremely important. That is why educators, right-thinking industrialist and organized labour increasingly favour vocational guidance not only within the family but also in schools and during technical and post-graduate studies. One must be well adapted for his work to succeed and progress in it, and adaptation becomes impossible if one merely relies on circumstances to determine the manner in which he will earn his living.

3° Permanency of employment: — Some time ago, in order to cope with the consequences of unemployment, most governments adopted the measures required, by carrying out such plans as State insurance or assistance; the measures in question were only remedies.

The new formula advocated by organized labour chiefly in the United States, is the guarantee of being employed, in industry, during a minimum number of days per year; this system could be called a preventive measure against unemployment.

The end to be achieved is obviously an excellent one, but on the other hand the whole system of permanency of employment is dependent on the very economic activity of the nation, and, in short, could eliminate neither unemployment insurance nor assistance.

The fact of being absolutely sure of having work for a certain period of time gives peace of mind to an employee, since it guarantees security for him.

4° Fatigue: — During the war, the physical and mental fatigue of soldiers formed the subject of serious medical research; the American General Staff was recently handed a report determining exactly the maximum num-

ber of days during which a soldier could withstand active service under fire or elsewhere. Industry — as this report advises — will surely undertake similar investigations and draw accurate medical conclusions as to the maximum duration of labour during which productive activity can be maintained at its highest level.

So far, the method used consisted in the proportional reduction of working hours as compared with industrial activity in general, the development of a plant in particular or the local labour market; the medical proof of the maximum duration of labour has been established in a few exceptional cases only. As concerns rest periods, standards have already been prescribed, but in this instance medical proof is lacking once more.

It is thus an objective to be achieved. Several employers in the Province of Quebec are in favour of this plan; it is only a question of promoting the plan and securing the co-operation of all right-thinking parties concerned.

These improvements are not the manifestation of ever higher objectives to be obtained by the working class: they are merely the formulation of modern systems which will enable capital to increase production by making better use of labour; which will enable workers to make a better contribution to production while earning more and preserving security, so dear to all, and which will improve the nation's standard of living and further the progress of civilization.

Deux prêtres de St-Sulpice en visite à Montréal

Deux prêtres de St-Sulpice, professeurs au Grand Séminaire de Paris, MM. : les abbés De Boisson et Roux, respectivement visiteur officiel des Maisons des Messieurs de St-Sulpice et secrétaire du visiteur officiel étaient à Montréal dernièrement. Le 24 octobre dernier, ils sont venus visiter l'édifice des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal. Ils ont eu le temps de rencontrer plusieurs organisateurs des syndicats et se sont déclarés enchantés du magnifique travail accompli par les Syndicats Catholiques Nationaux dans Montréal et dans la Province.

G. Lamond & Fils Ltée

MEDAILLES et BAGUES pour Gradués
Insignes émaillées pour Sociétés

1065, BLEURY — MA. 7769

Les travailleurs d'Irlande opposés à une domination étrangère

Une grande bataille, le mot n'est pas trop fort, se livre présentement autour des Unions Ouvrières d'Irlande. Là, en effet, il existe une forte organisation dont les quartiers généraux sont à Londres, sous la direction des Anglais; il existe une autre organisation, forte, elle aussi, qui s'est séparée de la première il y a à peine deux ans, et dont le centre est en Irlande même et dirigée par des irlandais.

Aujourd'hui, les deux confédérations rivales mesurent leurs forces. L'auteur de cet article, au cours d'un voyage en Irlande, cet été, a réalisé sur place ce sérieux conflit. Les autorités religieuses d'Irlande font remarquer avec raison 1) que les travailleurs de l'Irlande Libre ont le droit d'être maîtres chez eux et de diriger eux-mêmes leurs unions; 2) qu'on ne peut mettre en doute le dévouement des Irlandais à la classe ouvrière et leur habilité à défendre ses intérêts.

La direction anglaise des Unions de l'Etat Libre d'Irlande prétend que "les anglais" ont été les premiers à organiser les travailleurs irlandais et, que par conséquent, ils conservent un droit. Les anglais prétendent aussi que les irlandais n'ont pas assez de largeur de vue, de compétence pour se diriger eux-mêmes. L'Evêque de Galway a insisté dernièrement sur la nécessité pour tout pays de posséder l'indépendance économique. "Chacun, ajoute-t-il doit pouvoir adopter une politique industrielle et financière qui serve ses intérêts et non ceux d'un autre Etat."

En parcourant ces lignes, nos lecteurs pourront comparer ce qui existe en Irlande Libre et ce qui existe dans la province de Québec à propos d'unions ouvrières. Les supposées grandes Unions sont venues de l'étranger et existent au milieu de nous. Les étrangers voulaient nous organiser et ils prétendent encore vouloir nous dominer. Sur ce point, les travailleurs d'Irlande Libre nous donnent une leçon pratique: ensemble, ils secouent le joug et ils prétendent, avec raison, n'avoir pas besoin des étrangers pour se faire conduire. Et celui qui connaît les Irlandais sait qu'ils mèneront la lutte jusqu'au bout pour l'indépendance. Pourquoi tous les ouvriers canadiens-français de Québec ne tireraient pas profit de l'exemple des travailleurs irlandais?

Pie XII aux éditeurs américains

Le saint Père a reçu en audience, le 23 octobre dernier, onze éditeurs des Etats-Unis. A cette occasion, le Souverain Pontife a louangé leur tâche: "Votre profession, leur dit-il, vous offre une occasion unique de collaborer à la reconstruction du monde, parce que votre mission ne consiste pas seulement à informer, mais surtout à aider à bien penser par une interprétation juste. "N'est-ce pas une leçon pour tous les journalistes d'aujourd'hui qui ne tinrent leur valeur, dirait-on, que par leur tour plus ou moins habile d'étonner et d'énerver en arrangeant des nouvelles à sensation?"

PRÊTS AUX PARTICULIERS

Banque d'escompte, la Banque Canadienne Nationale fait surtout des avances au commerce. Mais elle accueille avec la même cordialité les non-commerçants, quelque profession ou métier qu'ils exercent.

Le gérant de succursale étudie toujours avec sympathie les demandes d'emprunt qui lui sont faites par des particuliers honorables et solvables. Adressez-vous à lui avec confiance, même si votre proposition n'a pas un caractère commercial.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$300,000,000

518 bureaux au Canada.

Travail soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

DOMINION TEXTILE COMPANY LIMITED

FABRICANTS DE

DRAPS ET TAIES D'OREILLERS
"COLONIAL"

MAGOB
FASTEST FABRICS

Nouveaux concepts de conditions de travail

(Extrait « Bulletin des Relations Industrielles de Laval »)

Voici quelques problèmes qui intéressent actuellement les gouvernants, les industriels et les chefs de mouvements ouvriers; leur solution ne pourra qu'apporter d'excellents résultats pour l'industrie en général, pour le travailleur, et en définitive, pour la nation :

1° Examen médical préalable à l'emploi: — Cette question d'importance vitale sera étudiée par le Bureau international du Travail au cours de sa réunion à Montréal, en septembre et en octobre. Il est inutile de dire que l'adaptation physique à un travail déterminé, surtout au début d'une carrière, est d'importance primordiale non seulement pour l'individu mais aussi pour l'employeur. Ce degré d'adaptation a des résultats directs sur l'efficacité, la productivité et la durée même de la période de travail dans un emploi déterminé.

2° Orientation professionnelle: — L'orientation professionnelle est conditionnée, jusqu'à un certain point, par l'adaptation physique: le système ne sera donc amélioré que si l'examen médical préalable à l'emploi devient un fait accompli. Il n'en demeure pas moins que la détermination de l'aptitude mentale à une tâche précise est extrêmement importante. C'est la raison pour laquelle les éducateurs, les industriels bien pensants et le travail organisé favorisent de plus en plus l'orientation professionnelle non seulement sur le plan familial mais aussi sur le plan scolaire et au cours des études techniques post-scolaires. Pour réussir et progresser dans son travail, il faut y être bien adapté et cette adaptation est impossible si le jeune homme se fie

aux circonstances pour déterminer la façon dont il gagnera sa vie.

3° La permanence d'emploi: — La plupart des gouvernements ont, depuis un certain temps, pris les mesures nécessaires en vue de remédier aux maux du chômage par des systèmes d'assurance ou d'assistance; c'étaient des remèdes. La nouvelle formule préconisée par le travail organisé, aux Etats-Unis surtout, est la garantie d'un nombre minimum de jours d'emploi, par année, dans l'industrie; on pourrait qualifier ce système de médecine préventive en matière de chômage.

Le but à atteindre est certainement excellent; par contre, le tout est conditionné par l'activité économique même de la nation et ce système de permanence d'emploi ne saurait en définitive éliminer ni l'assurance, ni l'assistance chômage.

Le fait pour un employé de savoir qu'on lui garantit du travail pour un temps donné assure donc sa tranquillité d'esprit, en lui garantissant la sécurité.

4° La fatigue au travail: — Durant la guerre, des études médicales sérieuses ont été poursuivies en matière de fatigue physique et mentale chez les soldats; récemment, on présentait à l'état-major américain un rapport déterminant d'une façon précise le nombre maximum de jours durant lesquels un soldat pouvait fournir du service actif au combat ou ailleurs. L'industrie — et ce rapport le recommandait — va certainement procéder à des études similaires et en venir à des conclusions médicales

précises sur la durée maximum du travail au cours de laquelle l'effort peut être maintenu à son plus haut degré.

On a procédé jusqu'à date par voie de réduction proportionnelle des heures de travail, soit en fonction de l'activité industrielle en général, soit en fonction du développement d'une usine en particulier, soit en fonction du marché du travail local; ce n'est que dans de rares exceptions que la preuve médicale de la durée maximum du travail a été établie. En ce qui concerne les pauses, des standards ont déjà été imposés, mais dans ce cas également, la preuve médicale a manqué.

C'est donc un objectif à atteindre. Plusieurs employeurs dans la Province de Québec sont favorables à ce plan; il ne s'agit que de faciliter la tâche et d'y faire participer toutes les bonnes volontés.

Ces améliorations ne consistent pas en la manifestation d'objectifs toujours supérieurs à atteindre par la classe ouvrière: mais simplement en l'élaboration de systèmes modernes qui permettront au capital de produire davantage en utilisant mieux la main-d'oeuvre; aux travailleurs, de mieux contribuer à la production tout en gagnant plus et en conservant la sécurité qui est chère à tous, et à la nation, d'être assurée d'un meilleur standard de vie et d'une civilisation supérieure.

Election chez les gantiers de Québec

Le Syndicat des Gantiers de Québec a tenu ses élections annuelles lundi, le 21 octobre, sous la présidence de monsieur Alphonse Roberge, organisateur du Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec.

Voici quels seront les officiers pour le prochain terme: monsieur Adjour Quirouet, président; mademoiselle Georgette Giguère, vice-présidente; messieurs Armand Boucher, secrétaire; Laval Drolet, trésorier; mademoiselle Rose-Aimée Lagacé, assistante-trésorière.

Guide Syndical

CONSEIL GENERAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES DE QUEBEC

Lauréat Morency, président
20, rue Bayard, Québec
Tél. 2-5808

J.-Omer Pagé, secrétaire
20, rue Ste-Anne, Québec
Tél.: 3-3751

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

1231 est, rue Demontigny
Geo.-Aimé GAGNON, prés.

Montréal
J.-Ant. Chagnon, sec.

29, rue Gordon

Tél. 587

Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

Lorenzo LEFEBVRE, prés.

L.-P. DEMERS, sec.

Hommage du

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux du diocèse d'Ottawa

J.-D. JOANISSE, prés.

Rod. JOLY, sec.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Oslas FILION, prés.

J.-B. DELISLE, sec.

Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec Inc.

Ludger FERLAND, prés.

Arthur HAMEL, sec.

L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec Inc.

Albert RAYMOND, prés.

18, rue Caron

Syndicat Catholique des Ouvriers en Métallurgie de la Joliette Steel Ltd.

Jean-Paul JOLY, sec.-arch.

Ministère du Travail de la Province de Québec

La législation ouvrière de la Province de Québec fixe des standards de travail consacrant:

- liberté syndicale
- Les négociations collectives obligatoires
- L'extension juridique de la convention collective
- La conciliation et l'arbitrage
- Des salaires minima
- Les congés payés
- L'aide à l'apprentissage
- La limitation des heures de travail
- Les bureaux de placement
- La réparation des accidents du travail
- La réadaptation au travail

Hon. Antonio Barrette,
Ministre.

Gérard Tremblay
sous-ministre.

J. O'Connell-Maher
sous-ministre-adjoint

Votre abonnement est-il échu? ... Si oui, abonnez-vous à



organe officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.
1231 est, rue Demontigny, Montréal 24, P. Q.

Ci-inclus la somme de: \$0.60 pour 1 an.
\$1.00 pour 2 ans.

Abonnement Réabonnement

Nom.....
Adresse

(Pour Montréal, indiquer la zone postale)

Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils font leur part.

DEPUIS PRES D'UN DEMI-SIECLE ...

toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal.

FRONTENAC 3121



Les Syndicats endossent la campagne de moralité

Les Syndicats Catholiques Nationaux ont été heureux d'endosser la campagne de moralité lancée dernièrement par les mouvements d'action catholique de nos différents diocèses. Dans plusieurs locaux de nos syndicats on y remarque des enseignes invitant les membres et le public en général à réclamer des bons spectacles et à vivre d'une façon plus chrétienne.

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal a délégué 2 de ses membres à l'occasion de la journée d'études organisée par les mouvements d'action catholique

de Montréal le 27 octobre dernier.

Le Syndicat Féminin des Employés des Maisons Hospitalières de Québec et District Inc. a fait plus que sa part dans ce domaine. Les directeurs de ce Syndicat ont en effet organisé une campagne de moralité qui a duré une semaine entière. Cette semaine eut lieu du 13 au 20 octobre. Les membres du syndicat, avec le concours des autres employés, et dans plusieurs autres cas même, avec le concours des malades ont récité des prières spéciales et ont offert leurs journées pour le succès de cette campagne de moralité.

POUR LES CORPORATIONS

Ne perdons pas notre temps à attendre la lumière du côté des ténèbres; le foyer lumineux qui doit éclairer le monde réside au Vatican, nulle part ailleurs.

Il vaut mieux se conformer aux préceptes et aux conseils, qui nous arrivent du côté de Rome, que de prêter l'oreille aux harangues empoisonnées qui émanent de Moscou ou d'ailleurs.

Rome nous conseille de recourir aux Corporations pour faciliter la solution des problèmes sociaux, économiques et professionnels.

N'en doutons pas, plus vite nous adhérons à ces directives de haute inspiration, plus vite nous obtiendrons l'équilibre dans l'économie, et plus vite aussi nous mettrons de l'ordre dans la hiérarchie des différentes professions, et dans la variété des arts et métiers, et par suite dans la société toute entière.

Il faut admettre qu'il y a de nombreuses institutions, capables, si elles sont bien administrées, d'adoucir les malaises de la société.

"Mais la première place appartient aux Corporations ouvrières, qui en soi embrassent à peu près toutes les œuvres. Nos ancêtres éprouvèrent longtemps la bienfaisante influence de ces corporations; car, tandis que les artisans y trouvaient d'inappréciables avantages, les arts, ainsi qu'une foule de monuments le proclament, y puisaient un nouveau lustre et une nouvelle vie. Aujourd'hui, les générations étant plus cultivées, les mœurs plus policées, les exigences de la vie quotidienne plus nombreuses, il n'est point douteux qu'il ne faille adapter les Corporations à ces conditions nouvelles". (Léon XIII).

Pourquoi discuter plus longtemps sur les moyens à prendre pour corriger les défauts, qui font souffrir tant de gens appartenant aux diverses catégories des professions, des arts et métiers, quand le remède nous est gratuitement prescrit par la plus haute autorité qui soit.

Pourquoi différer plus longtemps le travail nécessaire à l'organisation complète des Corporations, quand elles sont reconnues et conseillées comme établis et classifiés les valeurs de chaque individu, pour mettre un frein aux exploités sans cons-

cience, pour assurer une distribution plus équitable des richesses, enfin pour procurer à tous les citoyens la part de confort, de justice et de liberté qui leur revient de par un droit naturel et légitime?

On ne saurait trop louer le courage et le zèle de ceux qui travaillent à la fondation et aux progrès des Syndicats Catholiques, qui ont déjà accompli tant de bien chez nous, préparant ainsi la voie aux progrès des Syndicats Catholiques, qui ont déjà accompli tant de bien chez nous, préparant ainsi la voie aux organisations plus parfaites encore, c'est-à-dire les Corporations.

On sait qu'à l'heure actuelle il y a plusieurs catégories de professions, d'arts et de métiers, déjà organisés en Syndicats, qui se préparent à se grouper en Corporations. Espérons que le succès couronnera leurs efforts dans le plus court délai possible; et souhaitons que les ténèbres qui règnent encore en certains milieux se dissipent à l'aube d'une compréhension meilleure et prochaine.

J. Henri BELIVEAU.

La liberté d'organisation

(Suite de la 1ère page)

d'énergie, de volonté et d'héroïsme que doivent déployer les ouvriers et l'union pendant la durée de ces procédures! Une union a cent fois le temps et les ouvriers de l'abandonner, influencés qu'ils sont par l'employeur qui, pendant ce temps, fait le Gros-Jean, pose au martyr, paye bien ses avocats et traite mal ses ouvriers.

Si le gouvernement veut le respect de la liberté d'organisation et des lois, éloigner le communisme et la révolution, le développement d'un syndicalisme sain, le régime d'un poids et d'une mesure, la collaboration de la classe ouvrière, ne pourrait-il pas amender immédiatement la loi des relations ouvrières?

Cette mesure s'impose plus que jamais. L'Honorable Antonio Barrette, ministre du travail, ouvrier authentique, est au courant de ces faits. Il est sincère.

LA JOIE DE VIVRE !



Ces enfants reçoivent une bonne éducation dans une école modèle. Ils grandissent heureux tandis qu'on les prépare à affronter l'avenir. Scène extraite d'un documentaire de l'Office National du Film intitulé: BAMBINS — (série En Avant Canada).

Il a déjà prouvé son grand désir du respect des lois ouvrières par les employeurs lorsqu'il a convaincu l'Honorable Duplessis de prendre des procédures légales contre la Yamaska Garments (1) qui s'était rendue coupable de certaines pratiques interdites mentionnées plus haut.

Que dire des amendements apportés aux ordonnances 2, 3 et 4 qui sont tout en son honneur. Pourquoi ne poserait-il pas le geste de donner à l'organisation ouvrière toute la protection et la liberté qu'elle mérite? La paix industrielle est à ce prix.

(1) A la suite de ces procédures légales, la Compagnie plaidera coupable sous sept chefs d'accusation et payera une amende de \$1,100.00. Les ouvriers qui étaient en grève retourneront alors au travail et la Compagnie accepta le contrat qu'elle s'était obstinée à ne pas signer.

Angelo LORTE

De quelle erreur ne sont pas capables la vanité et l'amour-propre d'un homme ignorant.

NAPOLEON.

Qui n'observe rien n'apprend rien.

CONDILLAC.

Il n'est pas honteux pour l'homme de succomber sous la douleur, et il est honteux de succomber sous le plaisir.

PASCAL.

Gibeault & Duquette

Avocat

STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél. 60 3, rue Préfontaine

MANUEL DE L'INVENTEUR
10¢ écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCEUREUR de BREVETS d'INVENTION
934 STE CATHERINE EST MONTREAL

Agir sans principe, c'est consulter sa montre après avoir placé l'aiguille au hasard.

Madame ROLAND.

Tél.: FR. 0117

HOTEL LA FAYETTE
A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours.

AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

COMPAGNIE ACTON SHOE LTEE

Alfred LAMBERT, Inc., distributeur
CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest

Montréal

DANIEL JOHNSON

AVOCAT et PROCUREUR

JOHNSON & TORMEY

Edifice Fides

25 est, rue St-Jacques (Montréal 1)

Tél. LA. 9174

"LA DOCTRINE SOCIALE POUR TOUS"

Vous connaissez nos cours par correspondance...

Magnifique occasion de vous instruire sur:

Les questions ouvrières

Le Syndicalisme :

1. Ses adversaires - sa nécessité. 2. Ses bienfaits (historique) sa légitimité. 3. Définition - sa nature et ses buts. 4. Ses principes et son esprit. 5. Son organisation. 6. Son organisation (suite). 9. Son influence. 10. Les cercles d'étude. 11. Le syndicalisme au Canada - les syndicats catholiques nationaux. 12. Conclusions.

Chaque cours comprend douze leçons. Chaque leçon comporte un questionnaire qui doit être rempli, puis retourné au Centre Social pour y être corrigé. Les leçons sont envoyées sur réception des devoirs. Un examen final termine chaque cours. Les résultats, s'ils sont satisfaisants, sont couronnés par un certificat.

Les frais pour chaque cours sont de \$5.00 payables si l'on veut en deux versements de \$2.50.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

LE CENTRE SOCIAL
UNIVERSITE D'OTTAWA OTTAWA, ONT.



Préparez votre propre bonheur

Rendez-vous compte des avantages que vous pouvez retirer d'un certificat dans l'Ordre des Forestiers Catholiques.

- Protection financière,
- Protection religieuse,
- Protection morale,
- Protection sociale.

Renseignez-vous en faisant venir notre brochure de 20 pages. Cela ne vous engage en rien et vous renseignera sur la manière de préparer un plan d'assurance convenable. Ecrivez aujourd'hui même :

Les FORESTIERS CATHOLIQUES

1015, rue Saint-Denis, MONTREAL.

Veillez m'envoyer gratis votre brochure de vingt pages "Préparez votre bonheur".

Nom.....

Adresse.....

(T1)

Occupation..... Âge.....